Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20230517-DEC202349-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

17 MAI 2023

DEC202349

Objet : Prêt du minibus de l'ASV Football à la Commune de Varennes-sur-Allier

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai portant délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT que l'accueil de loisirs de Varennes sur Allier peut avoir besoin d'utiliser des minibus afin de transporter les enfants accueillis sur des lieux d'animations ou d'évènements ;

CONSIDERANT que la commune ne posséde qu'un minibus de 9 places ;

CONSIDERANT que l'ASV Football a reçu par convention avec le Conseil Régional un minibus de 9 places qui peut être mis à la disposition de la commune lorsqu'il ne l'utilise pas ;

DECIDE d'accepter la mise à disposition gratuite du minibus 9 places de l'ASV Football ;

DECIDE de signer la convention avec l'ASV Football ;

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE